

7- J'ai égaré mon titre d'allocation temporaire d'invalidité. Comment puis-je en obtenir un autre ?

Ecris par Pascal MONLOUIS-FELICITE

Jeudi, 05 Septembre 2013 08:03 - dernière révision Mardi, 05 Février 2019

Si vous avez égaré votre titre d'allocation temporaire d'invalidité, vous pouvez en obtenir un nouveau auprès du Service des Retraites de l'État (Bureau 2B – 10, Boulevard Gaston-Doumergue – 44964 NANTES Cédex 9 – Tél. 02.40.08.87.81).